



CYCLE D'ACCOMPAGNEMENT SUR
L'ÉVALUATION LOCALE DES
CONTRATS DE VILLE
2016-2017

PLAQUETTE DE PRÉSENTATION

Cycle

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014 rend l'évaluation du dispositif Contrat de Ville obligatoire. Elle précise notamment que les « contrats de ville doivent inclure des indicateurs et éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale » et que « tous les signataires du contrat communiquent leurs données ».

Dans le rapport sur la mise en application de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine présenté à l'Assemblée nationale en mai dernier, un paragraphe est titré « L'évaluation : Un principe de la loi ignoré ». Les rapporteurs (François Pupponi et Michel Sordi, députés) regrettent que très peu de Contrats de Ville aient procédé à la désignation d'une structure locale d'évaluation et que le principe même d'une évaluation locale des résultats n'ait pas été mis en œuvre. Ils terminent en précisant : « Vos rapporteurs espèrent que ce chantier disposera des moyens nécessaires car l'absence d'évaluation locale des résultats de la politique de la ville était un défaut des années 2000 auquel la loi Lamy voulait mettre fin ».

La question de l'évaluation représente donc aujourd'hui un des enjeux majeurs pour la bonne mise en œuvre des Contrats. Néanmoins, la déclinaison concrète de cet attendu n'est pas si simple à opérer car l'exercice évaluatif requiert de la méthode et de l'organisation. Il oblige d'une part à cadrer la démarche (les objectifs poursuivis, les objets à évaluer, les modalités de pilotage et de conduite de l'exercice...) et d'autre part à définir des modes opératoires ; à élaborer des outils utiles pour produire des connaissances sur ce qui a été fait ; en dégager des enseignements pour, chemin faisant, améliorer l'intervention publique liée aux Contrats de Ville.

C'est la raison pour laquelle les centres de ressources Pays et Quartiers d'Aquitaine et Villes au Carré proposent un cycle d'accompagnement élaboré avec l'appui de Pascale Marguerettaz, consultante indépendante (AZ études & conseils), et le soutien de la DRDJSCS et de l'Europe, afin d'aider les équipes politique de la ville en région "Nouvelle-Aquitaine" dans la mise en place de leur démarche d'évaluation locale du contrat de ville.

OBJECTIF DE CE CYCLE D'ACCOMPAGNEMENT :

→ Il s'agit de fournir aux équipes une méthode et une « boîte à outils » adaptées qui servent à la fois aux exigences légales (répondre à l'obligation d'analyser et de rendre compte sur ce qui est fait dans le cadre du Contrat de Ville) et aux possibilités locales (s'assurer que la méthode de travail engagée et l'exploitation des outils seront possibles).



CONTENUS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le cycle d'accompagnement permettra d'aborder les enjeux, le sens et les attendus en matière de suivi-évaluation des Contrats de Ville, mais surtout de proposer des méthodes opérationnelles et une boîte à outils dédiée au suivi-évaluation du dispositif.

Plus précisément, seront présentés des outils pour :

→ **L'identification et la mobilisation des actions publiques de droit commun**

→ **Le suivi-évaluation des actions spécifiques**

→ **L'annexe financière / tableau de programmation annuelle**

→ **Le suivi-évaluation de la gouvernance du Contrat**

→ **Le suivi-évaluation de la participation citoyenne**

Seront aussi proposés :

→ **un plan pour la rédaction des rapports bilans annuels**

→ **une frise chronologique permettant de fixer les étapes du travail évaluatif sur la durée du Contrat de Ville.**

FORMAT ET MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Afin de garantir son caractère opérationnel, ce cycle se déploiera sous la forme :

- d'une réunion régionale de cadrage présentant le contexte et les approches méthodologiques proposées (1/2 journée)
- de plusieurs sessions de 3 jours en format « atelier de travail » réunissant 15 à 20 personnes maximum.

Grâce aux contributions de chaque participant, les meilleures adaptations des outils au contexte particulier de chaque territoire (l'ambition évaluative des décideurs, les moyens humains et financiers de l'équipe d'ingénierie, la pertinence des indicateurs retenus...) seront collectivement recherchées. Les possibilités de transposition des outils au service des dispositifs connexes au Contrat de Ville et des stratégies définies localement seront également abordées (SUI, ITI...).

Grâce à l'expérience de l'intervenante, les méthodes et les outils qu'elle a bâtis, et à l'expertise des participants, chaque item sera passé en revue à l'aune des situations réelles, des logiques à l'œuvre (comment les choses se réalisent concrètement sur le terrain). Des pistes pour engager ou améliorer le processus évaluatif seront collectivement recherchées.





PUBLICS VISÉS

Pour que le processus d'évaluation puisse être partagé au niveau local, il est proposé que plusieurs représentants des territoires participent à cet accompagnement.

Sont prioritairement concernés :

- **les chefs de projet et leurs collaborateurs au sein des collectivités,**
- **les équipes en charge de la politique de la ville au sein des services de l'Etat (délégués du préfet, missions ville et DDCS/PP),**
- **les représentants des partenaires des contrats de ville,**

Et éventuellement :

- **les représentants des conseils citoyens.**

Les personnes qui s'inscriront dans cette démarche d'accompagnement devront, autant que faire se peut, participer à l'ensemble de la session (3,5 journées). Il s'agit de s'inscrire dans une logique et une continuité méthodologiques et de nourrir l'esprit de coopération que le processus invite à « produire ensemble ».

Afin de permettre au plus grand nombre de participer, la participation aux sessions pourra être limitée à 3 personnes par territoire.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2016-2017 :

Le déploiement de ce cycle d'accompagnement est prévu en deux phases :

→ **Première phase : second semestre 2016**

Sessions de cadrage régionales :

> le **29 septembre 2016** en ex-Poitou-Charentes et Limousin

> le **4 octobre 2016** en ex-Aquitaine

Ces sessions de cadrage sont destinées à l'ensemble des équipes Politique de la ville, qu'elles se soient ou non inscrites au cycle d'accompagnement

Démarrage de 2 premières sessions de 3 jours

Le calendrier et les lieux d'intervention restent à définir au regard des réponses à l'AMI (2 journées successives + 1 journée)

→ **Deuxième phase : 2017**

Déploiement progressif sur la grande région en fonction des demandes exprimées via l'AMI et à l'issue de la première journée de cadrage.

MODALITÉS PRATIQUES

Les sessions de formation seront gratuites.

Les frais de restauration, de transport et d'hébergement seront à la charge des participants.



Pays et Quartiers d'Aquitaine

→ CONTACTS POUR EN SAVOIR PLUS :

Pays et Quartiers d'Aquitaine : Stéphane Denjean / pqa@aquitaine-pqa.fr - 05 56 90 81 00
Villes au Carré : Estelle Péricard / contratdeville@villesaucarre.org - 02 47 61 11 85

→ REPONDRE À L'AMI

Formulaire en ligne :

https://docs.google.com/forms/d/10iBwnl61p4nx-4i8VShxh_BxmdK_CN7h3yAZ_i6rih4/viewform



www.aquitaine-pqa.fr

Éco-système Darwin • 87, quai de Queyries • 33100 Bordeaux • Tél. 05 56 90 81 00